

Enseignement primaire : Exemple de courrier à une directrice / un directeur d'école en cas de refus de communication de la liste des parents de l'établissement

Madame la directrice / Monsieur le directeur,

En notre qualité de représentants des parents d'élèves FCPE de l'école ..., nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer la liste des parents de l'école, incluant leurs coordonnées postales et électroniques, ainsi que le prévoit l'article D 111-8 du code de l'éducation :

« Les associations de parents d'élèves peuvent prendre connaissance et obtenir copie de la liste des parents d'élèves de l'école ou de l'établissement scolaire mentionnant leurs noms, adresses postale et électronique, à la condition que ceux-ci aient donné leur accord exprès à cette communication. »

Cette liste des parents fait partie des moyens d'action indispensable à la participation du plus grand nombre de parents à des échanges entre pairs, aux élections de leurs représentants comme à l'exercice de notre mandat.

Bénévoles, nous nous investissons pour construire avec vous, une école où les membres de la communauté éducative - les enfants en premiers - se sentent pleinement associés et acceptés. Un refus de votre part est une atteinte à nos droits et si la situation venait à persister, nous serions dans l'obligation de faire remonter cette situation auprès de M./Mme ... IA-DASEN, voire d'envisager un recours contentieux.

Nous ne doutons pas que vous aurez à cœur de créer les conditions pour que notre association de parents d'élèves puisse jouer pleinement son rôle.

Nous vous prions de croire, Madame la directrice / Monsieur le directeur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.

Copie à ..., inspecteur / inspectrice de l'Education nationale en charge de la circonscription

Copie à la FCPE du département

Enseignement secondaire : Exemple de courrier à un.e chef.fe d'établissement en cas de refus de communication de la liste des parents de l'établissement

Madame la principale / la proviseure / Monsieur le principal / le proviseur,

En notre qualité de représentants des parents d'élèves FCPE du collège / du lycée ..., nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer la liste des parents de l'établissement scolaire, incluant leurs coordonnées postales et électroniques, ainsi que le prévoit l'article D 111-8 du code de l'éducation :

« Les associations de parents d'élèves peuvent prendre connaissance et obtenir copie de la liste des parents d'élèves de l'école ou de l'établissement scolaire mentionnant leurs noms, adresses postale et électronique, à la condition que ceux-ci aient donné leur accord exprès à cette communication. »

Cette liste des parents fait partie des moyens d'action indispensable à la participation du plus grand nombre de parents à des échanges entre pairs, aux élections de leurs représentants comme à l'exercice de notre mandat.

Bénévoles, nous nous investissons pour construire avec vous une école où les membres de la communauté éducative - les élèves en premiers - se sentent pleinement associés et acceptés. Un refus de votre part est une atteinte à nos droits et si la situation venait à persister, nous serions dans l'obligation de faire remonter cette situation auprès de M./Mme ... IA-DASEN (*en collège*) recteur (*en lycée*), voire d'envisager un recours contentieux.

Nous ne doutons pas que vous aurez à cœur de créer les conditions pour que notre association de parents d'élèves puisse jouer pleinement son rôle.

Nous vous prions de croire, Madame la principale / la proviseure / Monsieur le principal / le proviseur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.

Copie à la FCPE du département

